



PANORAMA DE LA FILIÈRE MUSICALE EN PAYS DE LA LOIRE UN ÉCOSYSTÈME SOUS TENSION



LA FILIÈRE MUSICALE EN PAYS DE LA LOIRE : UN ÉCOSYSTÈME SOUS TENSION

ÉDITO	3
MÉTHODOLOGIE	4
RÉPARTITION TERRITORIALE	5
MÉTIERS ET ACTIVITÉS	6
DONNÉES CLÉS	
BUDGETS	10
STRUCTURE DES AIDES PUBLIQUES ET PRIVÉES	12
EMPLOI	14
À QUOI S'ATTENDRE POUR LA SUITE ?	16
FOCUS : LES IMPACTS DE LA CRISE BUDGÉTAIRE	17



*Les Z'éclectiques, à Chemillé-en-Anjou (49)
© Nico F photography*

Crédits photos couv. : 1. Plages Improvisées © Margaux Martin 2. Le Pôle © Adrien Schneider 3. © Le Pôle 4. Dub Camp © Etienne Bordet 5. Unsinge en été © Louison Gary 6. Bebop © JM Regoin 7. Transversales © Julia Briend 8. Les Z'éclectiques © Erwan plusquequoi 9. So What! © Aubinaud 10. © Nyna Vales 11. Le Ferrailleur © Insane motion 12. Au foin de la rue © Antoine Julien 13. © L'Orphicube 14. Au foin de la rue © David Gallard

4e couv. : 1. Le Ferrailleur © DR 2. Get up! © Etienne Bordet 3. Bebop © JM Regoin 4. Autres rives productions © DR 5. Polyphonie musik © DR 6. Get up! © Etienne Bordet

Douloureuse chronologie pour le secteur musical : après la crise sanitaire, la crise inflationniste et la crise écologique, les Pays de la Loire subissent la crise des finances publiques. La décision du Conseil Régional de supprimer la quasi-totalité des aides pour la filière dans son budget 2025 n'est que la première vague d'une lame de fond beaucoup plus profonde. Sont concernés l'État et ses services déconcentrés, les départements, les communes et les intercommunalités.

Les signaux d'alerte sont déjà là. En décembre 2024, [l'enquête flash Culture en Danger](#) menée par les six pôles culturels régionaux révélait l'ampleur du choc : 2 443 emplois menacés, soit plus d'un tiers des effectifs des structures interrogées ; une offre culturelle fragilisée, moins accessible ; un risque réel de désertification des zones rurales et d'uniformisation des propositions artistiques. Derrière ces chiffres, ce sont des lieux qui ferment, des équipes qui se fragmentent, des parcours d'artistes qui s'interrompent et tout un écosystème économique – sécurité, hôtellerie, restauration, tourisme – qui vacille.

Cette étude dresse le portrait de la filière musicale régionale à l'orée d'une rupture inédite, qui met fin à des décennies de politique culturelle volontariste en Pays de la Loire. Elle constitue un point de départ indispensable pour mesurer, dans la durée, les conséquences des coupes budgétaires engagées en 2025.

De janvier à mai 2025, nos [Rencontres territoriales](#) organisées dans chaque département (Sarthe, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Vendée, Mayenne) ont confirmé ce que nous redoutions : partout, la même inquiétude et la même sidération. Mais aussi une détermination commune à ne pas renoncer. Les professionnel·les de la musique savent qu'ils portent bien plus que des spectacles. Ils fabriquent du lien social, de l'émancipation, des espaces où se raconte la diversité du monde. Affaiblir la culture, c'est appauvrir la vie collective.

C'est donc avec le recul d'un an, des retours du terrain et des données enrichies de nombreuses sources – dont la [Cartocrise Culture 2025](#) de l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) – que Le Pôle présente l'actualisation de l'impact des coupes budgétaires sur la filière musicale en Pays de la Loire.

L'effet ciseau qui traverse la filière – hausse continue des coûts de production et recul des financements publics – place les acteurs face à des choix douloureux : maintenir des tarifs accessibles au prix de déficits croissants, ou augmenter les prix au risque d'une baisse de la fréquentation ? Derrière cette équation se profile la disparition de salles de concerts et de festivals associatifs, de producteurs indépendants et de collectifs d'artistes.

Nous refusons cette fatalité. Être un réseau de filière, c'est défendre la coopération et la mutualisation plutôt que la compétition et la concentration qui fragilisent déjà le secteur. Nous appelons les pouvoirs publics à mesurer ce qui se joue : la culture n'est pas une variable d'ajustement mais un investissement dans la cohésion sociale et la démocratie.

Face au contexte budgétaire et politique, nous continuerons d'œuvrer pour la reconnaissance de celles et ceux qui font la musique aujourd'hui, sur le devant de la scène comme dans l'ombre. En 2026, Le Pôle réaffirme sa détermination à poursuivre ses actions au service du développement et de la structuration de la filière musicale régionale, fidèle aux valeurs qui fondent notre association : fédérer, représenter, accompagner.

Mado Prévitali-Miranda

Simon Hadjer

Co-président·es du Pôle



Adjololo, à Freigné-Vallons de l'Erdre (49)

© Adrien Schneider

Depuis sa création en 2007, Le Pôle s'est attaché à implémenter et développer la méthodologie dite de l'« Observation Participative et Partagée » (OPP). Ce protocole de recherche repose sur l'implication des structures de la filière musicale dans la réalisation de l'enquête. De la conception du questionnaire à l'analyse des résultats, jusqu'à la dissémination des enseignements auprès de leurs collègues et partenaires, les participant·es à l'enquête sont indispensables au bon déroulement du processus. Chacun·e à son endroit, sur le terrain, les enquêté·es apportent leur vision de leur métier, abondent la liste des problématiques à creuser et apportent leur point de vue sur l'interprétation des résultats des travaux du Pôle.

Représentant les différents corps de métiers, le comité de pilotage de l'enquête s'est réuni les 7 février et 14 octobre 2024. Afin de valider la démarche scientifique, un comité technique s'est réuni le 20 février 2024 (voir plus bas).

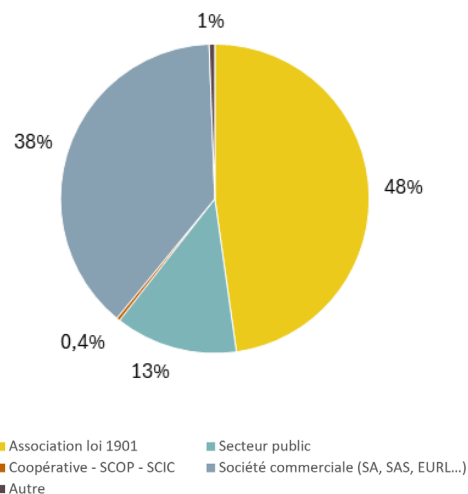
NOTE SUR LE PANEL DE RÉPONDANTS

La filière musicale est majoritairement composée d'associations (48%).

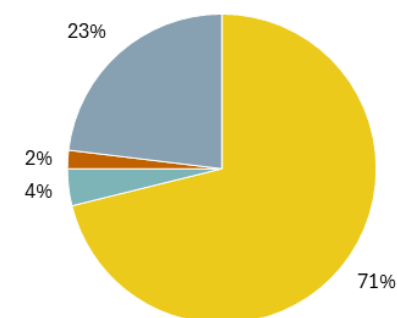
Le secteur public est lui aussi bien représenté dans la filière, se divisant en établissements publics de coopération culturelle (EPCC) ou établissements gérés par des collectivités territoriales. Mais bien qu'il représente 13% de la filière musicale (écoles de musique et conservatoires, salles de spectacle, administrations...), il ne compose que 4% du panel de répondants de notre étude. Les sociétés commerciales représentent 38% de la filière et 23% de notre panel de répondants.

Les résultats à suivre dans cette étude doivent être lus au regard de cette disparité entre la composition de la filière et les résultats de la collecte de données. Parce que les structures répondantes sont représentatives des adhérentes du Pôle, aucun redressement n'a été effectué.

Catégories juridiques dans la filière musicale (source annuaire)



Catégories juridiques des structures répondantes



DONNÉES DE L'ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE

- Périmètre : exercice 2023
- Questionnaire administré en ligne via le logiciel Sphinx
- Diffusé du 03 mars au 23 juillet 2025 par e-mail, réseaux sociaux, flyers
- 157 répondants, dont 104 réponses complètes

COMITÉ TECHNIQUE

Marie Teyssier (CRESS PDL), **France Duquesnoy** (Carif-oref PDL), **Florent Dubillot** (DRAC PDL),

Damien Dusseaux (Haute Fidélité, POPP*), **Nicolas Delahaye** (NORMA, POPP*), **Arthur Lacube** (PAM, POPP*)

* POPP est un collectif d'associations national qui vise à partager et harmoniser les méthodologies d'enquête dans le secteur culturel.

COMITÉ DE PILOTAGE

Écoles de musique, conservatoires et artistes : **Xavier Thibaud** (1name4acrew) et **Mathieu Gauffre** (Conservatoire de Nantes)

Producteur·ices de spectacles : **Simon Hadjer** (Pyppo production)

Managers et accompagnateur·ices d'artistes : **Virginie De Neve** (Figures de Style) et **Savi Godefroy** (Coombo)

Ensembles indépendants : **Arnaud Auray** (Stradivaria)

Facture instrumentale et artisans : **Fanny Reyre Ménard** (L'atelier du quatuor / CSFI)

Collectivités : **Arnaud Hamelin** (Mayenne Culture), **Lucie Vinatier** (Région PDL), **Léonie Rondeau** (Mauges communauté)

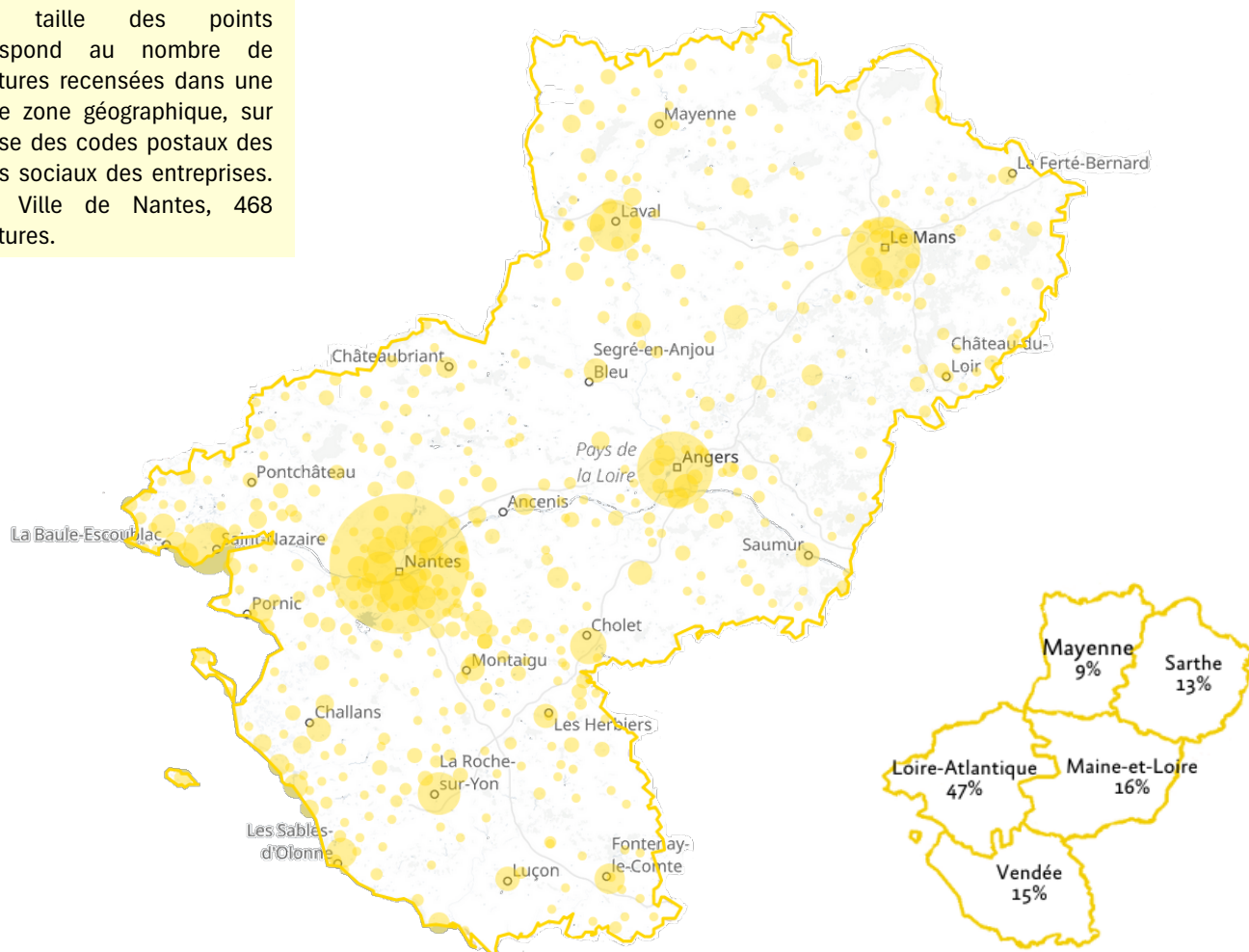
Salles de spectacle : **François Gabory** (La Folle journée / Cité des congrès)

RÉPARTITION TERRITORIALE

LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE COMPTE PLUS DE 2 000 STRUCTURES MUSICALES

Au 1er janvier 2025, l'annuaire du Pôle compte environ 2 200 structures actives en région. Cet annuaire est alimenté par les structures elles-mêmes et par Le Pôle via les bases de données partagées avec d'autres réseaux et fédérations (Fédélima, Zone franche, FAMDT, Opale...) et via des sources publiques (INSEE, CNM,...).

La taille des points correspond au nombre de structures recensées dans une même zone géographique, sur la base des codes postaux des sièges sociaux des entreprises.
ex : Ville de Nantes, 468 structures.



UNE STRUCTURE SUR DEUX IMPLANTÉE EN ZONE INTERMÉDIAIRE OU RURALE

Sur la base des codes postaux des sièges sociaux des structures de l'annuaire du Pôle, on constate que 52% se concentrent dans et autour des métropoles régionales (Nantes, Angers, Le Mans, Laval).

Malgré cette forte polarisation, aussi liée aux densités de population de ces zones, on peut voir que de nombreuses structures sont implantées en zone intermédiaire ou rurale. Pour beaucoup, la relation au territoire est un axe important de leur travail : action culturelle et relation aux publics, animation de la vie locale...

À l'image du festival Au foin de la rue, à Saint-Denis-de-Gastines (Mayenne), dont les bénévoles sont impliqués tout au long de l'année dans la gestion de l'association, et qui repose entièrement sur des entreprises de services locales pour sa restauration, son matériel ou encore pour le réemploi des déchets du festival.

Pour en savoir plus sur les efforts de transition des festivals, consultez l'étude 2024 du Pôle, [Festivals et transitions](#).

RÉPARTITION DES STRUCTURES PAR TYPE DE TERRITOIRE



Urbain
52%



Intermédiaire
29%



Rural
18%

source INSEE, [grille de densité des territoires](#)

DES MODES D'ORGANISATION VARIÉS, DES ACTIVITÉS MULTIPLES DANS LA FILIÈRE MUSICALE

Association d'intérêt général créée en 2007, missionnée par l'État et le Conseil régional, Le Pôle fédère, représente et accompagne les acteurs de la musique en Pays de la Loire. Avec 140 adhérents, le projet fédère tous les métiers de la filière musicale en Pays de la Loire : artistes, producteur-ices, salles, festivals, écoles, médias, prestataires de services, collectivités, etc.

COLLECTIFS OU ASSOCIATIONS D'ARTISTES
associations : 92%

MANAGEMENT OU ACCOMPAGNEMENT D'ARTISTES

associations : 56%
sociétés commerciales : 40%

FACTURE INSTRUMENTALE, VENTE D'INSTRUMENTS

Luthiers et fabricants d'instruments
Magasins d'instruments et librairies spécialisées

sociétés commerciales : 98%

- Nombre moyen d'heures d'enseignement : 4 262 h par an
- Nombre moyen d'heures d'accompagnement des pratiques : 114 h par an

PRATIQUES MUSICALES & TRANSMISSION

Lieux ressources spécialisés
Écoles de musique ou Conservatoires
Lieux de répétition ou d'accompagnement des pratiques

associations : 72%
secteur public : 18%
sociétés commerciales : 9%

MÉDIAS, AUDIOVISUEL

Presse écrite & Fanzine
Radio Webmedia
Télévision et/ou producteur audiovisuel

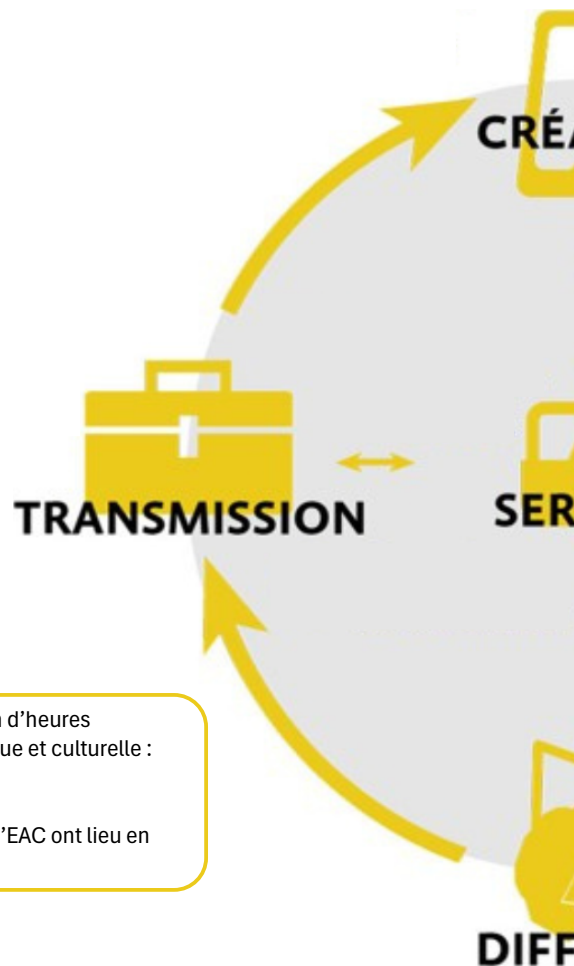
associations : 59%
sociétés commerciales : 38%

SALLES DE CONCERT ET AUTRES LIEUX DE DIFFUSION

Clubs & Discothèques
Guinguettes et Cafés-concerts, Bars, petites scènes
Lieux pluridisciplinaires
Salles généralistes de grande capacité
Scènes spécialisées Musiques

sociétés commerciales : 64%
secteur public : 21%
associations : 14%

41% des spectacles auto-produits
organisés par un artiste à risque



Les artistes accueillis en résidence
viennent majoritairement des Pays de la Loire :
27% pour les résidences de création
81% pour les mises à disposition
84% pour les artistes accompagnés

STUDIOS D'ENREGISTREMENT & MASTERING

sociétés commerciales : 62%
associations : 35%

PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE, ÉDITION MUSICALE, LABELS

associations : 60%
sociétés commerciales : 39%

- 29% des entreprises de services
travaillent dans d'autres secteurs culturels
que la musique
- 36% travaillent pour des entreprises en dehors
du secteur culturel

SERVICES AUX PROFESSIONNELS

Salons professionnels
Organismes de formation continue (administratif & technique)
Organismes de formation initiale (enseignement pro ou supérieur)
Accompagnement artistique, coaching
Communication, promotion (relation presse, affichage, flyage, graphiste...)
Technique pour la scène et/ou l'enregistrement
Gestion (administration, billetterie...)
Autres services (catering, décors, gestion des déchets, prévention, accessibilité...)

sociétés commerciales : 65%
associations : 34%

PRODUCTION DE SPECTACLES, TOURNEURS ET ORGANISATEURS

Organisateurs sans lieu fixe
Tremplins, festival de showcase/découverte
Producteurs de spectacle, de tournée, booking

associations : 86%
sociétés commerciales : 10%

- 61% des artistes des
catalogues sont implantés en
Pays de la Loire
- 34% des concerts ont lieu en
Pays de la Loire

DISQUE

Commerces de vente de musique en ligne
Conventions du disque
Disquaires

sociétés commerciales : 85%

INSTITUTIONS ET ORGANISMES

Médiathèque avec un espace dédié à la musique
Collectivité territoriale, agence ou administration publique
Réseau, Fédération ou Syndicats
Société civile, organisme professionnel, chambre consulaire
Structure de recherche, d'observation et/ou de collectage

associations : 51%
secteur public : 39%

FESTIVALS

associations : 83%
secteur public : 13%



Les spectacles sont des
productions (la structure
assume seule le
financier)

DES ESTHÉTIQUES MUSICALES VARIÉES, POUR TOUS LES PUBLICS

La majorité des structures répondantes intervient dans plusieurs esthétiques musicales : elles en mentionnent en moyenne cinq parmi les quatorze proposées.

Les musiques actuelles dominent largement l'échantillon. La pop et la chanson arrivent en tête, avec respectivement 64% et 58% des structures déclarant être actives dans ces esthétiques.

En ce qui concerne les musiques de patrimoine et de répertoire, deux grands profils de structures se distinguent :

D'un côté, des structures généralistes, notamment des entreprises de prestations ou des écoles et établissements d'enseignement, qui n'affichent pas de spécialisation esthétique marquée.

De l'autre, des structures expertes, centrées sur une

esthétique, un instrument ou une période spécifique : orchestres d'harmonie, ensembles spécialisés, luthier-es ou festivals thématiques.

Ces structures spécialisées déclarent logiquement intervenir dans un nombre plus restreint d'esthétiques, leur activité reposant sur une expertise approfondie dans un champ précis.

MUSIQUES ACTUELLES : POP, CHANSON, ROCK, RAP, ÉLECTRO...

78%

MUSIQUES TRADITIONNELLES, DU MONDE, JAZZ, IMPROVISÉES...

52%

MUSIQUES CLASSIQUE, ROMANTIQUE, BAROQUE, MÉDIÉVALE, LYRIQUE ET CONTEMPORAINE

35%

Lecture : 78% des structures répondantes travaillent des esthétiques dites «musiques actuelles».

Par ailleurs, on constate que 67% des structures de diffusion programment des esthétiques «musiques actuelles», alors que seules 35% programment des esthétiques de patrimoine et de répertoire.

Cela est imputable à la spécialisation des Scènes de musiques actuelles, qui disposent d'un label ministériel dédié, en

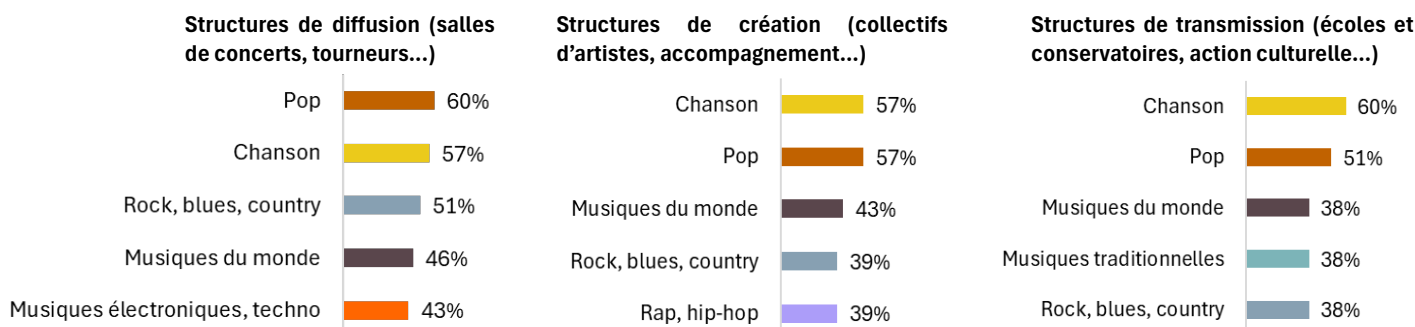
plus de lieux pluridisciplinaires qui diffusent également des musiques actuelles, avec les musiques de patrimoine et de répertoire plus minoritaires dans leur programmation.

59% des structures de transmission et d'accompagnement des pratiques musicales enseignent des esthétiques «musiques actuelles», 48% d'entre

elles des musiques jazz et improvisées, des musiques traditionnelles ou du monde, et 34% d'entre elles des musiques de patrimoine.

En dehors de la question esthétique, 40% des structures déclarent travailler sur de la création musicale destinée au jeune public.

5 ESTHÉTIQUES LES PLUS CITÉES PAR TYPE DE STRUCTURE



Q : Quelles sont les esthétiques musicales représentées dans les activités de votre structure ? (choix multiples)
Rép. : 91

LA FILIÈRE RAYONNE À TOUTES LES ÉCHELLES

La région des Pays de la Loire regorge d'initiatives de toutes envergures. Elle accueille aussi bien des conservatoires à rayonnement intercommunal, départemental ou régional, que des festivals d'envergure internationale capables de rassembler des publics venus du monde entier, tels que le Hellfest.

Le territoire compte des événements incontournables comme Les Escales, festival sans frontières qui invite chaque année à Saint-Nazaire des artistes

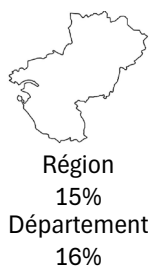
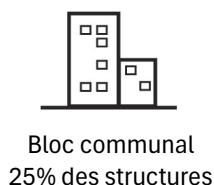
issu-es de tous les horizons et fait rayonner la scène internationale.

Les professionnel·les de toute la France se retrouvent sur des rendez-vous tels que le Chaînon manquant ou le Bise Festival, spécialement conçus pour accueillir les programmeur·ices autour de créations et d'artistes émergent·es.

Chaque catégorie de métier déclare un rayonnement spécifique et on remarque que les structures de transmission et d'accompagnement des pratiques

musicales, telles que les écoles de musique, travaillent sur un territoire plus local (46% d'entre elles au sein du bloc communal), tandis que les structures de diffusion et de création rayonnent à l'échelle départementale ou régionale pour un tiers d'entre elles. Les structures déclarant le plus rayonner à l'international sont dans la catégorie des musiques enregistrées, qui rayonnent au national ou à l'international pour 79% d'entre elles.

AIRE DE RAYONNEMENT DES PROJETS



Q : Quel est le territoire de rayonnement de votre activité ?
Rép. : 92



BUDGET CUMULÉ (81 RÉP.) : 56 516 364 €

Avec un total de 56,5 millions d'€ dépensés et 58 millions d'€ de recettes, notre échantillon de structures obtient un bilan positif à l'échelle de la filière : on constate un excédent d'1,7 million d'€ pour l'année 2023, mais qui masque des réalités diverses à l'échelle individuelle.

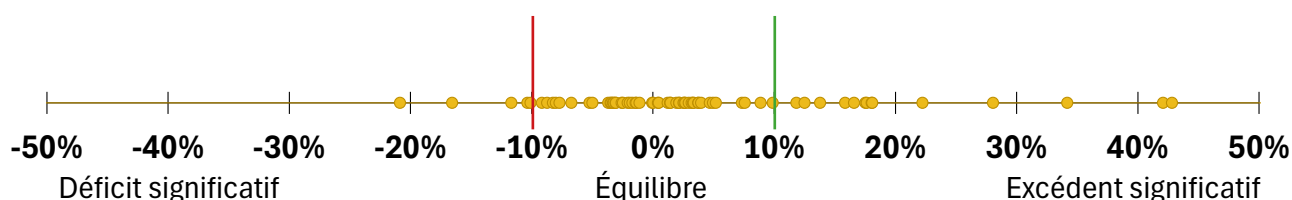
À la clôture de l'exercice comptable, tous les indicateurs ne sont pas au vert : 40% des structures répondantes constatent un déficit.

La plupart des déficits et des excédents restent dans une marge proche de l'équilibre (inférieur à 10% du budget).

Seuls 29% de l'échantillon constatent un excédent ou un déficit significatif (égal ou supérieur à 10%) en 2023, et les structures qui constatent les plus gros excédents sont les entreprises privées commerciales, dont les bénéfices varient de 1 000 € à 1,2 millions d'€.

RÉPARTITION DES STRUCTURES EN FONCTION DU RÉSULTAT NET 2023

DEUX TIERS DE L'ÉCHANTILLON CONSTATENT UN RÉSULTAT À L'ÉQUILIBRE



NOMBRE DE STRUCTURES PAR CLASSE DE BUDGET

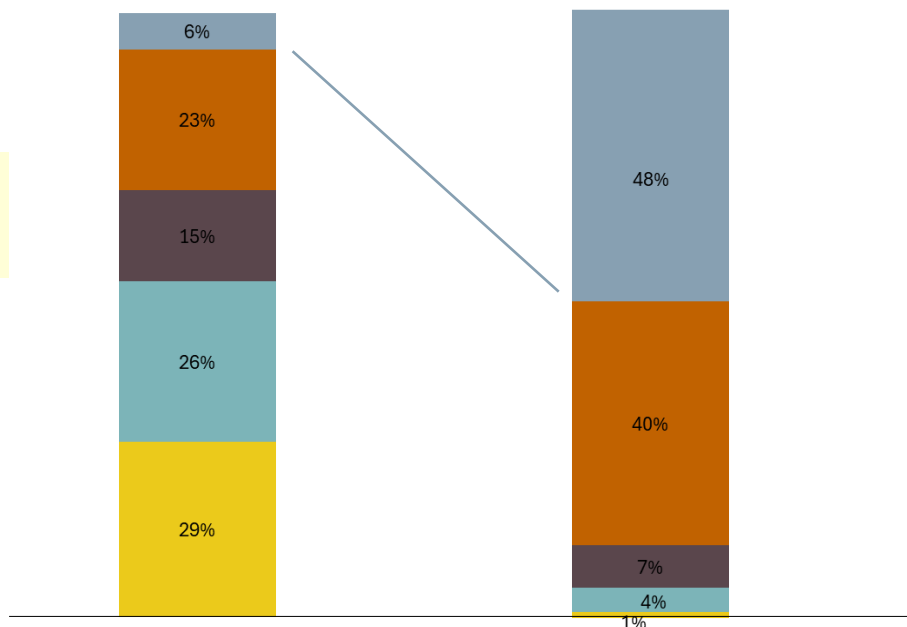
POIDS DES STRUCTURES DANS LE BUDGET DE LA FILIÈRE

Budget moyen global : 706 445 €
Budget médian global : 145 275 €

Budget moyen des sociétés commerciales : 1 144 801 €
Budget moyen des associations : 612 430 €

CLASSES DE BUDGET

- 3 000 000 € et plus
- de 500 000 € à 3 000 000 €
- de 200 000 € à 500 000 €
- de 50 000 € à 200 000 €
- Moins de 50 000 €



Lecture : les structures dont le budget dépasse 3M€ représentent 6% de l'échantillon mais 48% de la valeur.
Rép. : 81

N.B. : Les chiffres présentés sur cette page correspondent à l'agrégation des budgets des structures ayant répondu au questionnaire. Ils ne représentent pas l'ensemble des budgets de la filière musicale, mais ceux d'un échantillon représentatif.

À titre de comparaison, Le Pôle estimait que les entreprises détentrices de la licence d'entrepreneur du spectacle représentaient un poids économique de 446 millions d'euros en 2010 ([Le Pôle, 2012, OPP du Spectacle vivant](#))

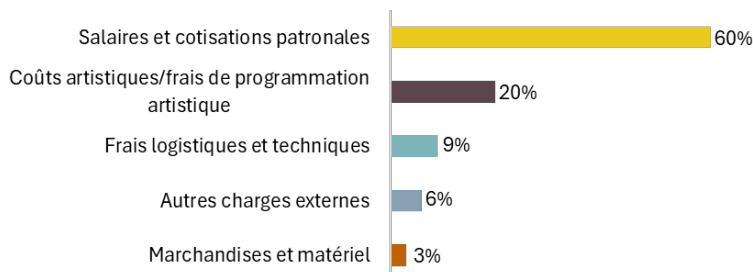
SALAIRES ET COTISATIONS REPRÉSENTENT LA PLUS GRANDE PART DES BUDGETS

Les budgets des structures servent majoritairement à rémunérer le travail : pour 60% des structures interrogées, salaires et cotisations sont la dépense la plus importante (en moyenne 55%

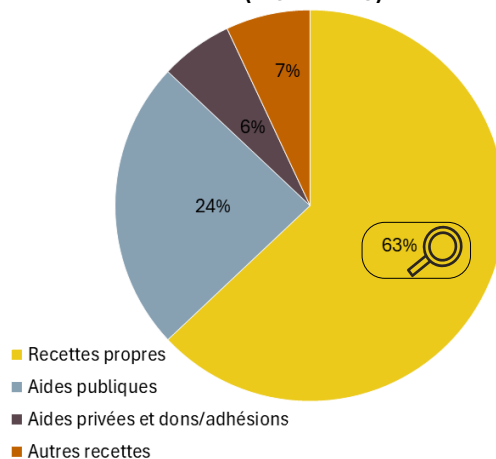
des budgets), devant les coûts artistiques (qui sont néanmoins la première dépense pour 20% des structures), les frais logistiques et techniques (9%), les autres charges externes (6%) et les marchandises et le matériel (3%).

Pour les structures qui n'emploient pas de salarié-es, les charges les plus importantes sont les frais logistiques et techniques.

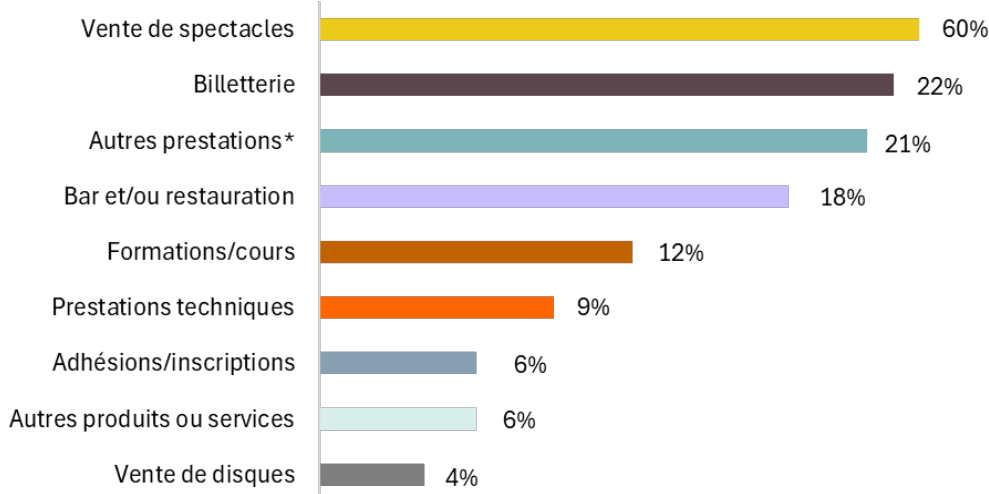
STRUCTURE DES DÉPENSES (ORDRE D'IMPORTANCE)



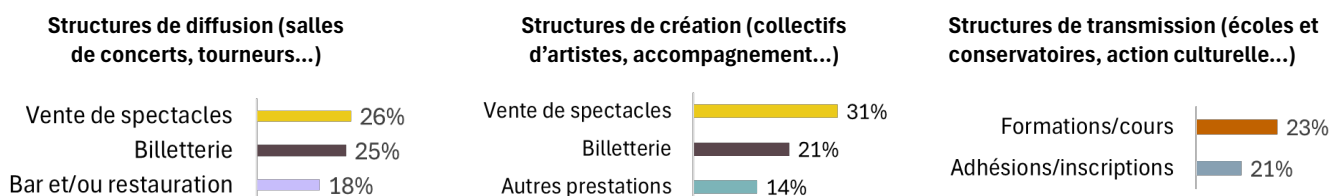
STRUCTURE DES RECETTES (MONTANTS)



STRUCTURE DES RECETTES PROPRES (ORDRE D'IMPORTANCE)



LA STRUCTURE DES RECETTES PROPRES VARIE EN FONCTION DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE



* Autres prestations : accompagnement, programmation, actions culturelles, ateliers...

STRUCTURE DES AIDES PUBLIQUES ET PRIVÉES

12 MILLIONS D'EUROS DE SUBVENTIONS PUBLIQUES, DONT LES 3/4 PROVIENNENT DES COLLECTIVITÉS

Sur notre échantillon, 75% des structures reçoivent en 2023 des subventions et aides publiques, quand 56% reçoivent des aides privées (mécénat, dons...). Ces recettes représentent ensemble 30% des ressources de la filière.

La structure des financements publics valide les conclusions des études antérieures menées par Le Pôle et d'autres organismes d'observation (l'OPC et son [Baromètre des budgets culturels](#), Opale...) : le bloc communal est le plus conséquent dans le financement de la culture, quelle que soit la taille des structures et la taille des communes/intercommunalités.

Connaissant parfaitement les projets locaux, ces collectivités jouent un rôle essentiel dans le maintien et l'équilibre du paysage culturel territorial.

Au niveau de l'État et des établissements publics, la DRAC et le Centre national de la musique (CNM) sont des partenaires privilégiés qui portent ensemble 19% des financements publics en région.

Les mécanismes financiers européens au service de la culture sont nombreux et peuvent paraître complexes. Dans les faits, peu de structures sont en capacité de déployer les efforts de coopération et de gestion administrative inhérents à de tels appels à projets.

D'où la nécessité d'accompagner les structures à porter des projets communs ambitieux. Deux dispositifs d'accompagnement identifiés sont portés par [Relais culture Europe](#) et la [Région des Pays de la Loire](#).

SUBVENTIONS NATIONALES ET EUROPÉENNES	% des subventions publiques
DRAC Pays de la Loire	15%
DRAC Autres régions	3%
CNM	4%
Autres ministères et dispositifs nationaux	2%
Union européenne	0,1%
TOTAL	24%

TOTAL NATIONAL/INTERNATIONAL	2 911 837 €
-------------------------------------	--------------------

SUBVENTIONS COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	% des subventions publiques
Région Pays de la Loire	7%
Autre(s) Région(s)	0,1%
Départements	8%
EPCI (Communautés de communes, métropoles...)	20%
Communes	41%
TOTAL	76%

TOTAL COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	9 310 497 €
--	--------------------

Une partie des financements des pouvoirs publics est attribuée via le Contrat de filière Musiques actuelles, dispositif signé par la Région des Pays de la Loire (jusqu'à 2024), le CNM et la DRAC des Pays de la Loire et qui soutient les initiatives dans leur développement et les incite à coopérer, à se démarquer et à promouvoir des artistes émergent-es. Le Contrat de filière a été, depuis 2018, un outil de développement territorial qui a permis le financement de plus de 130 dossiers avec son enveloppe de 150 000 € par an.



LE MÉCÉNAT, UN LEVIER ENCORE DIFFICILE À ACTIVER

Au niveau des aides privées, le mécénat est la voie privilégiée, mais difficilement atteignable pour la plupart des structures.

Les moyens humains nécessaires pour développer une politique de mécénat sont souvent trop importants pour les structures de taille moyenne, alors que les grosses

structures peuvent y consacrer un ou plusieurs postes. Les plus petites structures reçoivent néanmoins des dotations, pour des sommes plus faibles mais qui peuvent faire toute la différence dans leur action.

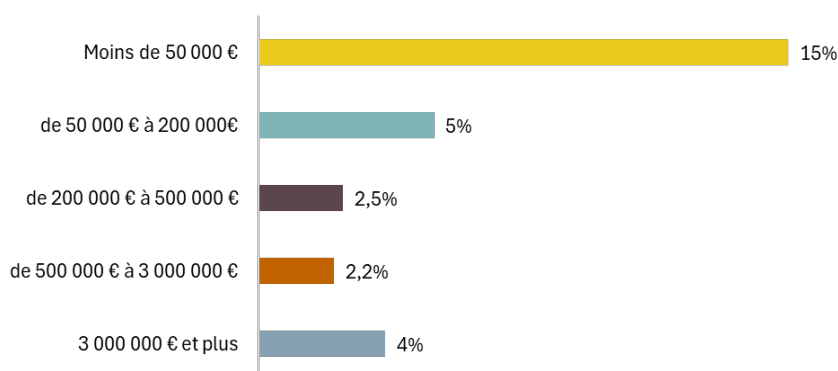
32% de notre échantillon reçoit du mécénat en 2023 (en moyenne 64 826 €, avec une médiane à

10 545 €). Pour 4 d'entre elles, il s'agit d'une dotation du fonds Mécènes pour la Musique, créé par Le Pôle. Ces dotations soutiennent des projets en lien avec leur territoire d'implantation, donnant accès à tous les publics à une offre culturelle et soutenant les artistes pour la création de spectacles (voir encadré).

PART DU MÉCÉNAT SUR LE BUDGET TOTAL

FINANCEMENTS PRIVÉS	%
Mécénat, dons	45%
Sponsoring, partenariat	37%
Autre(s) type(s) de financement privé	0,4%
Organismes de gestion collective (SACEM, Spedidam...)	18%

TOTAL FINANCEMENTS PRIVÉS	2 132 916 €
----------------------------------	--------------------



MÉCÈNES POUR LA MUSIQUE : UN DISPOSITIF UNIQUE POUR SOUTENIR LA FILIÈRE

Créé en 2015, Mécènes pour la Musique (MPM) est aujourd'hui le seul fonds de dotation non institutionnel dédié exclusivement à la musique en France. Depuis sa création, il a permis de soutenir 110 projets artistiques, en mobilisant près de 500 000 € de mécénat.

Les données de l'[étude Admical sur le mécénat en région Pays de la Loire](#) confirment la dynamique portée par MPM : 76% des dons proviennent des PME et ETI, avec un don médian d'environ 6 000 € pour le secteur culturel. La première motivation des mécènes est l'ancrage territorial et l'attractivité locale, et la musique constitue la première activité culturelle soutenue (42%).

Les témoignages des lauréat-es (Keysuna, Treaks...) montrent un impact direct et concret : financement d'enregistrements et de résidences, rémunération des artistes, effet levier pour accéder à d'autres financements et soutien à l'emploi artistique local.



« MPM a été le premier à croire au projet : sans cette première enveloppe, l'album n'existait pas. » Muses, structure d'accompagnement et de production lauréate.

LE SPECTACLE VIVANT ET LA MUSIQUE REPRÉSENTENT 17 506 EMPLOIS EN RÉGION

D'après le [baromètre emploi CNM/Audiens](#), le spectacle vivant et la musique représentent 17 506 emplois permanents et intermittents, répartis dans 1 348 structures employeuses, pour une masse salariale de 83 millions d'€.

Le périmètre de notre enquête est encore plus large, car ces chiffres ne prennent pas en compte plusieurs secteurs importants de la filière musicale tels que les prestataires de services, les indépendant-es, et

toutes les structures qui utilisent des conventions collectives en dehors du secteur culturel (par exemple, 14% de notre échantillon travaillent sous la convention collective ECLAT, qui n'est pas incluse dans ces chiffres).

NOMBRE TOTAL DE PERSONNES RÉMUNÉRÉES (CDI, CDD, AGENT-ES DE LA FONCTION PUBLIQUE, GÉRANT-ES NON SALARIÉ-ES...) : 3 364 PERSONNES, DONT 1 090 FEMMES, SOIT 32%

EMPLOI PERMANENT (17%)



CDI : 66%

CDI : 18%

CDD de + de 6 mois : 12%

Titulaires ou contract. de la fonction pub. : 4%

EMPLOI TEMPORAIRE (8%)



CDD de - de 6 mois : 85%

Vacataires de la fonction pub. : 15%

EMPLOI INTERMITTENT (75%)



CDDU - artistes : 52%

CDDU - technique : 40%

CDDU - personnel admin. : 8%

73% des structures répondantes déclarent avoir eu recours à l'emploi salarié, tous contrats confondus. 72% de ces structures comptent au moins une personne en contrat à durée indéterminée (CDI), et 42% de ces structures ont embauché des personnes en contrat à durée déterminée d'usage (CDDU / intermittent-es) au cours de l'année.

Les catégories d'emploi qui comptent la plus grande proportion de femmes sont les contrats de droit public (titulaires, contractuel-les et vacataires de la fonction publique - 48% de femmes) ainsi que les CDD (de plus ou de moins de 6 mois - 53%).

80% des emplois de notre panel se trouvent dans la filière «Production et diffusion de spectacles», en raison d'un nombre conséquent de personnes embauchées en CDDU. En effet, les CDDU représentent 48% des contrats pour ce type de structures. Dans les métiers du disque et de la phonographie, les artistes en CDDU représentent le plus gros de la masse salariale, soit en moyenne 65%.

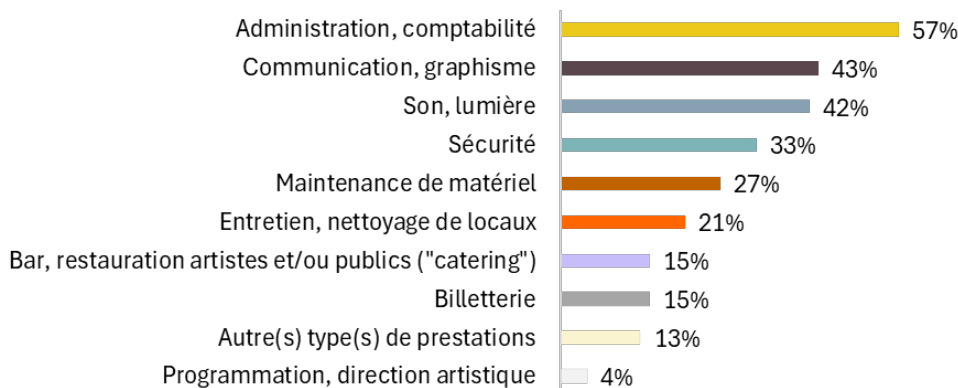
Le métier dans lequel l'emploi permanent est le plus fréquent est la formation, transmission et accompagnement des pratiques (90% de CDI et de CDD de plus de 6 mois). Ces structures emploient notamment les artistes sous le régime général et non celui de l'intermittence, pour enseigner en école de musique par exemple.

MUTUALISATION DE L'EMPLOI, LA FORCE DU MODÈLE COOPÉRATIF

Parmi les ressources mutualisées par les structures répondantes, l'emploi occupe une place particulièrement importante. En effet, 26% des structures interrogées déclarent mutualiser du personnel et des ressources humaines, qu'il s'agisse de fonctions administratives, techniques ou de coordination.

UNE CRÉATION DE VALEUR AU-DELÀ DES FRONTIÈRES DE LA FILIÈRE

La filière musicale externalise aussi de nombreux emplois, sollicitant des micro-entreprises et entreprises de services sur des missions cruciales à leur activité. Le graphisme et la communication, la gestion des paies, ainsi que les services liés aux événements comme la sécurité ou l'entretien des salles de spectacle sont autant d'emplois connexes qui dépendent du volume d'activité de la filière musicale.



Q : Votre structure prend-elle appui sur des entreprises prestataires pour les fonctions suivantes ?

LES STRUCTURES NON EMPLOYEUSES : DU 100% BÉNÉVOLE À L'AUTO-ENTREPRENEURIAT

On observe un ensemble hétérogène de structures non employeuses, majoritairement situées dans la tranche des plus petits budgets, mais pas exclusivement. Cela ne signifie pas pour autant qu'elles ne génèrent pas de travail. Ainsi, un festival dont l'organisation repose sur des bénévoles peut rémunérer artistes et technicien·es par le biais de contrats de cession, sans pour autant être leur employeur.

On trouve également des structures entièrement bénévoles, ainsi que d'autres qui ne rémunèrent

qu'une ou quelques personnes, souvent sous le statut d'auto-entrepreneur·e.

Alors que le salariat constitue la norme dans la majorité de la filière musicale - les intermittent·es étant juridiquement des salarié·es -, le profil des structures sans salarié·es montre que ce modèle ne peut répondre à toutes les situations. Il met en lumière des formes de précarité, notamment des emplois difficiles à pérenniser et des personnes contraintes de cumuler plusieurs activités faute de pouvoir vivre de leur activité principale.

UNE MOBILISATION BÉNÉVOLE STRUCTURANTE POUR LA FILIÈRE

En dehors des festivals et des radios, on compte 664 personnes engagées dans les projets à titre bénévole, soit environ 27 par structure.

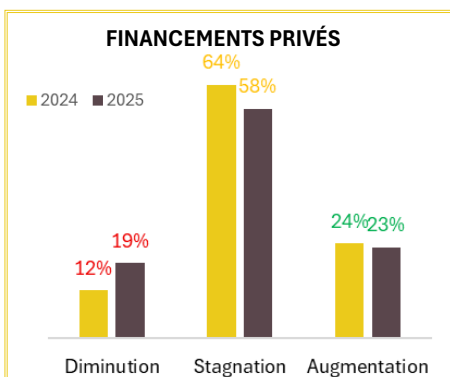
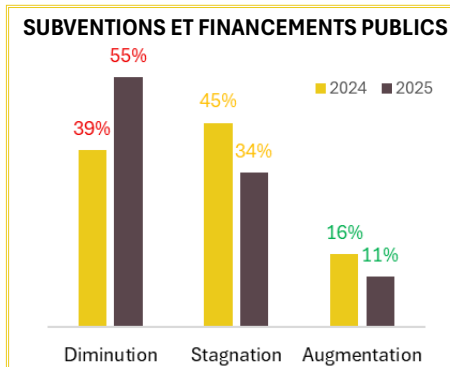
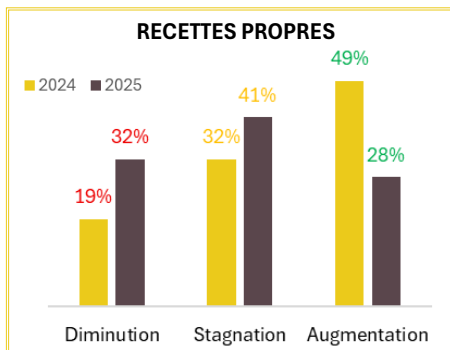
Pour les festivals, la proportion de bénévoles dépasse de loin le nombre de personnes salariées (3 594 bénévoles pour 11 structures dont l'activité principale est un festival, soit en moyenne 327 bénévoles par festival).

Il en va de même pour les médias répondants, 3 radios au sein desquelles 405 bénévoles assurent l'animation des antennes, soit 135 bénévoles par radio.

Pour en savoir plus sur les bénévoles des festivals, consultez l'étude [L'utilité sociale des festivals](#) publiée par Le Pôle en 2020.

À QUOI S'ATTENDRE POUR LA SUITE ?

2024-2025 : LE DÉLÈVEMENT DES AIDES PUBLIQUES FRAGILISE L'ÉCOSYSTÈME



L'équilibre budgétaire fragile constaté en 2023 apparaît de plus en plus difficile à maintenir en 2024 et 2025 pour l'ensemble de la filière. En cause, l'augmentation continue des coûts techniques et artistiques (énergie, prestations, assurances, cachets d'artistes...) et le sentiment de baisse de pouvoir d'achat du côté des publics, face à une stagnation ou une diminution des recettes qui touche la plupart des acteurs de la filière.

En 2024, les évolutions de ressources traduisent une fragilité croissante des modèles économiques : 39% déclarent une baisse de leurs subventions publiques et 19% un recul de leurs recettes propres. Les financements privés restent, quant à eux, majoritairement stagnants (64%). Dans le même temps, 49% parviennent à augmenter leurs ressources propres, principalement quand elles reposent sur la vente de spectacles ou la billetterie.

Les perspectives pour 2025 montrent une rupture nette : ce sont maintenant 55% des structures qui constatent une baisse de leurs financements publics, et les recettes propres diminuent pour un tiers d'entre elles. La stagnation des financements privés (58% des structures) ne permet pas de compenser les pertes, accentuant les tensions sur l'équilibre économique de la filière.

« La trésorerie de l'association acquise depuis plusieurs années a été totalement réduite à néant. On repart de 0... »
Un festival rural de Maine-et-Loire

Q : Pour l'année 2024, vos ressources ont-elles diminué, augmenté, ou sont-elles restées stables ? (~10% de variation)

Pour l'année 2025, envisagez-vous une diminution, une augmentation ou une stagnation de vos ressources ? (~10% de variation)

EMPLOI : UN RISQUE ACCRU DE FRAGILISATION

Les métiers du secteur sont déjà en tension depuis plusieurs années, avec un turn-over élevé (11% en 2024 selon l'[Observatoire des métiers du spectacle](#)) et des difficultés de recrutement (cf. [BMC](#), [Afdas](#)), en particulier sur les fonctions support.

Les professionnel·les de la culture, en recherche de sens et de valeurs partagées, subissent

surcharges de travail, manque de reconnaissance ou conflits de valeurs qui constituent des facteurs de risque significatifs pour leur santé.

La baisse des subventions impacte lourdement l'emploi pour tous les types de contrats, plaçant les structures culturelles ligériennes dans une situation de crise, les obligeant à licencier et

à se réorganiser rapidement pour assurer leur fonctionnement.

Ainsi, si une majorité des répondants (65%) n'envisage pas, à ce stade, de réduire sa masse salariale en 2025, 16% des structures indiquent toutefois le prévoir, tandis que 19% ne sont pas encore en mesure de se prononcer.

«Une révision budgétaire laisse apparaître un déficit malgré une quasi mise en berne de l'activité sur la fin de l'année et un licenciement économique...»

Une structure de diffusion labellisée

Q : Pensez-vous devoir réduire votre masse salariale en 2025 ? Q : Expliquez dans quel contexte financier se trouve votre structure en ce début d'année 2025. Rép. : 74

UN EFFONDREMENT INÉDIT DES SOUTIENS PUBLICS À LA CULTURE

La [Cartocrise Culture*](#) 2025 de l'Observatoire des Politiques Culturelles recense en Pays de la Loire **7,7 M€ de baisses** pour 175 structures touchées. Dans la filière musicale, les baisses sont plus fortes qu'ailleurs : 40% des acteurs perdent plus de 30K€ (contre 33% en moyenne au national).

Ces chiffres rejoignent [le Baromètre des budgets culturels 2025](#) : une collectivité sur deux réduit son budget culturel, dont 60% des régions et 64% des départements. La culture, compétence non obligatoire, devient une **variable d'ajustement** des finances publiques, perçue comme «non essentielle».

En Pays de la Loire, contraintes budgétaires et choix idéologiques provoquent un **effondrement inédit** des soutiens. Le bloc communal, qui représente 80% du financement culturel des collectivités territoriales, est lui aussi en repli mais de manière moins conséquente, ce qui permet au secteur de ne pas s'écrouler.

**consultée en décembre 2025. La cartocrise est régulièrement mise à jour.*

TOUTES LES COMPOSANTES DE L'ÉCOSYSTÈME SONT TOUCHÉES

Établissements labellisés	Athénor, Centre de Création Contemporaine à Saint-Nazaire
Grandes institutions	Orchestre National des Pays de la Loire
Associations peu aidées	Murailles Music
Agences départementales	Mayenne Culture
Enseignement artistique	Conservatoire de Nantes
Collectivités partenaires	Département de la Sarthe (sur un festival)

PAYS DE LA LOIRE : UN VIVIER DE L'EMPLOI CULTUREL EN FRANCE AUJOURD'HUI MENACÉ

L'enquête flash 2024 Culture en Danger des 6 pôles culturels régionaux (736 répondants) anticipe **2 443 emplois menacés** dès 2025 : 1/3 des structures ne reconduiront pas des contrats intermittents; 50% gèlent recrutements et prestations, des licenciements sont déjà intervenus.

L'exemple de **Trempe**, structure nantaise dédiée à la pratique, la création, la formation, la production et la diffusion des émergences musicales, illustre la violence du choc : 4 licenciements économiques, baisse du volume de concerts, arrêt d'un programme d'accompagnement, hausse des tarifs des studios.

À cette crise conjoncturelle s'ajoute une **précarité structurelle** : salaires inférieurs en moyenne de 15 à 20% à diplôme égal, équipes réduites, recours accru aux « permittents », épuisement des bénévoles, des équipes et des directions.

Enjeu majeur : la continuité et la transmission de projets portés par des directions fragilisées, avec un risque de disparition d'initiatives structurantes et une perte d'attractivité pour les jeunes professionnel·les.

L'emploi dans la musique et le spectacle vivant en Pays de la Loire*

Audiens



17K

EMPLOIS
PERMANENTS ET
INTERMITTENTS



1,4K

STRUCTURES
EMPLOYEUSES



83M€

DE MASSE
SALARIALE

* SOURCE : CNM, AUDIENS - BAROMETRE DE L'EMPLOI EN 2023 DANS LE SECTEUR DE LA MUSIQUE ET DU SPECTACLE VIVANT (OCT. 2024)

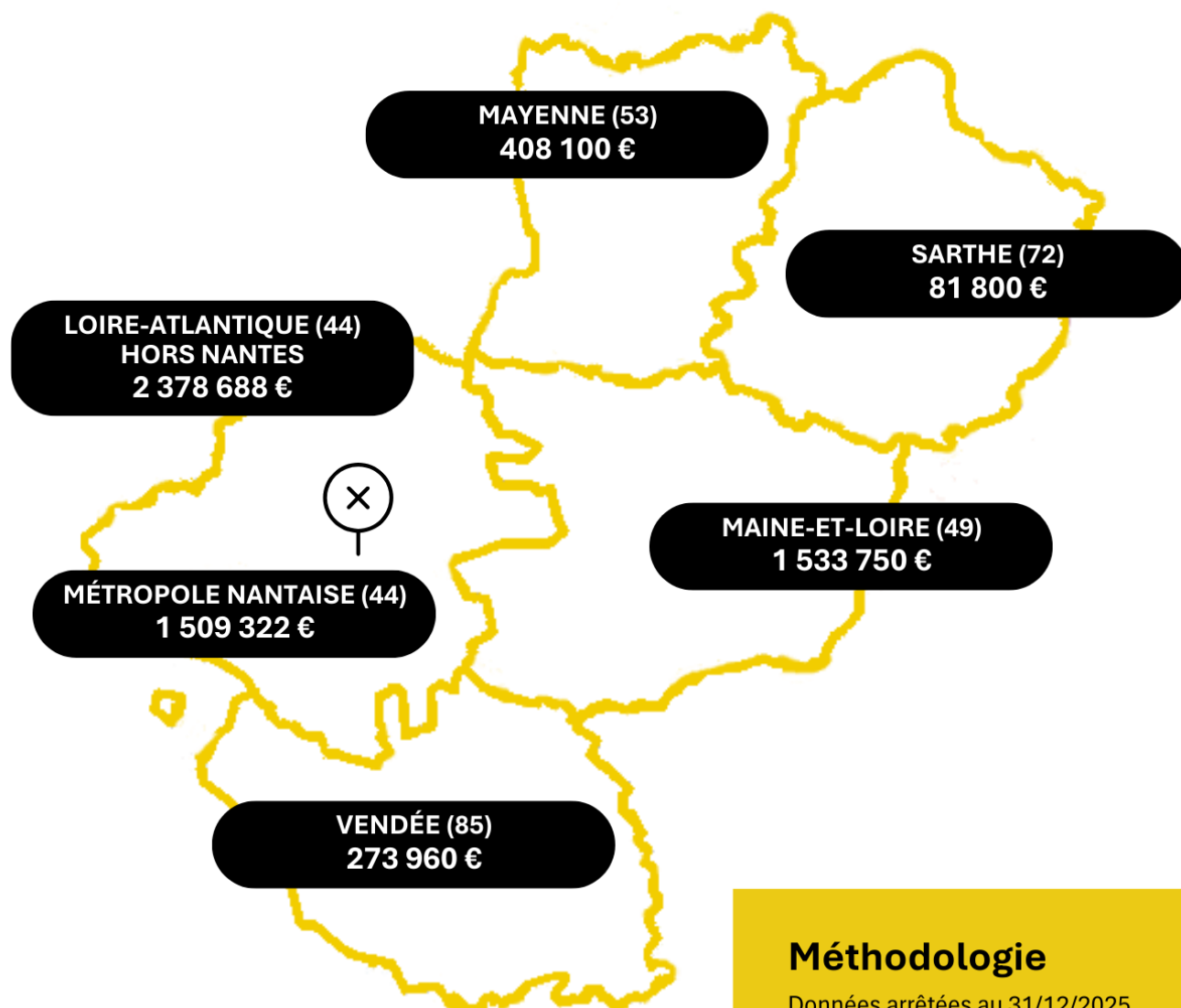
170

PROJETS IMPACTÉS

6 185 620 €

PERTES CUMULÉES

Des métropoles aux zones rurales : l'ensemble des départements des Pays de la Loire est touché par la baisse des financements publics. Parmi les dispositifs régionaux impactés : le Contrat de filière Musiques Actuelles (-150K€) ; le Pôle - Réseau Musique Pays de la Loire (-87K€) ; la Fédération Des Radios Associatives Des Pays De La Loire (-32K€) ; le GIP Cafés Cultures (-100K€, effectif en 2026).



Méthodologie

Données arrêtées au 31/12/2025.

Sont comptabilisées les pertes de financements de l'ensemble des partenaires publics (lorsque possible) pour l'année 2025.

Ne sont pas comptabilisées les éventuelles aides exceptionnelles de certaines collectivités attribuées de manière ponctuelle dans le contexte.

Sources :

Enquête Flash [Culture en Danger](#) - Réseaux culturels des Pays de la Loire (décembre 2024)
 Enquête de terrain réalisée durant les [Rencontres Territoriales](#) - Pôle Musique (janvier-mai 2025)
 Veille Presse - Pôle Musique (janvier-décembre 2025)
[Coupes budgétaires : impacts sur les musiques actuelles](#) - Syndicat des musiques actuelles (avril 2025)
[Cartocrise Culture 2025](#) - Observatoire des Politiques Culturelles (décembre 2025)

ANNULATION D'ÉVÉNEMENTS, FERMETURE DE LIEUX, FESTIVALS EN PAUSE : DES RÉALITÉS DÉJÀ À L'ŒUVRE EN PAYS DE LA LOIRE

Les festivals de musique, y compris ceux qui parviennent à remplir leur jauge, sont menacés. Alors que les recettes de billetterie des festivals ont augmenté de 15% en 2024 selon le CNM, la moitié d'entre eux est en déficit. Et 40% des événements déficitaires affichent un taux de remplissage de 70 à 98%. En Pays de la Loire, les festivals sont d'autant plus fragilisés par les suppressions de dispositifs d'aides ciblés de la Région et des Départements sur ces organisations (et les publics avec l'arrêt du dispositif E-Pass de la Région proposé en duo avec le Pass Culture). Parmi les festivals contraints de revoir leurs formats, voire de réduire leurs équipes (Un Singe en Été, Dub Camp, Rendez-vous de l'Erdre, Chant'appart, Megascene, la Déferlante, Réveillons-nous...), citons quelques cas emblématiques :

Les Escales de Saint Nazaire (44) cumulent les coupes budgétaires (dont une grande partie des réductions furent annoncées alors que la billetterie était déjà en vente). La structure a dû mobiliser ses fonds associatifs pour y faire face (divisés dès lors par 4).



Les 3 Éléphants à Laval (53) accusent une baisse de financements qui s'ajoute aux 200K€ de déficit accumulés sur l'édition 2024, alors que le festival finance 2 postes sur une équipe de 10 permanent-es en charge également de la salle de concert du 6PAR4.



Les Z'éclectiques (49) totalisent un quart de concerts en moins sur les éditions 2025 (soit 31 groupes non programmés), 3 jours de festival en moins, 1 poste supprimé (chargé-e de production), 1 poste non remplacé (communication).



Hip Opession (44) organisé par Pick Up Production, comptabilise des coupes qui engendrent notamment l'arrêt de certains événements en gratuité, l'arrêt du dispositif de repérage Buzz Booster, la réduction de l'équipe permanente... Jusqu'à l'annulation de l'édition 2026 du festival, et l'avenir incertain de la structure organisatrice.



Au foin de la rue (53) a décidé d'annuler la 25^e édition du festival, ce qui représente une perte significative d'impacts économiques et sociaux : 1 444 bénévoles, 90 jours d'action culturelle, 836K€ d'activité économique générée sur le département de la Mayenne (source : TEST SA, 2025).



LES LIEUX STRUCTURANTS RÉDUISENT LEURS MISSIONS



Le Quai M réduit le nombre de dates sur un festival jeune public, arrête des actions dans les lycées, divise par 2 ses actions avec le SPIP Vendée.



Pannonica déprogramme 20% des concerts avec un effet domino sur la billetterie (moins de recettes), le budget communication et les actions culturelles (arrêt des actions en lycées).



D'autres lieux ont déjà fermé, comme le Nouveau Pavillon, soit 15 dates de concerts et 10 actions culturelles supprimées (400 scolaires et publics empêchés), 3 emplois permanents menacés.



Les Cafés-concerts sont mis en difficulté par le retrait de la Région du GIP Cafés-Cultures en 2026 ; la crise du pouvoir d'achat ; l'inflation des coûts des fluides et matières premières.

AUTRES CONSÉQUENCES EN CASCADE DES COUPES BUDGÉTAIRES

Les artistes en développement et leur entourage en grande difficulté : plusieurs structures de production de spectacles et de booking (**Little Monster, LMP, Système B, Productions Hirsutes, MusAzik**) sont impactées par l'arrêt du dispositif régional d'aide aux développeurs d'artistes en 2025. Elles évoquent également des options sur des dates de concerts annulées par répercussion directe des coupes budgétaires et l'inquiétude quant à la réduction du nombre de dates en moyenne pour une tournée.

Les médias sont fragilisés, à l'instar des radios associatives (-232K€). Avec des fonds propres négatifs fin 2024, la radio **Jet FM** pourrait passer de 7 à 3 salarié-es.

Des dispositifs de repérage et de promotion de la création ligérienne à l'arrêt : avec 161K€ en moins, le **Chainon Manquant** (53) renonce à 10 projets (sur 70), donc moins de retombées artistiques et économiques.

Une refonte fréquente des politiques tarifaires à la hausse (qui restent inférieures en moyenne à l'inflation) : tickets de concerts, pass festivals, tarifs des studios de répétition et d'enregistrement, prix des consommations.

La fin du partenariat CNM-État-Région au service des coopérations professionnelles et de l'innovation face aux défis de la filière musicale, avec l'arrêt anticipé du contrat de filière 2023-2026, soit -150K€.

Une baisse des moyens qui se répercute sur les budgets consacrés à la prévention et la réduction des risques en milieu festif : un festival perd sa subvention et ne fait plus appel à **Quest'Handi** qui œuvre pour l'accès des événements aux personnes en situation de handicap.

EFFETS EN CHAÎNE SUR L'ÉCONOMIE LOCALE : IMPACTS INDIRECTS SUR LES STRUCTURES NON SUBVENTIONNÉES



Les prestataires techniques de l'événementiel (**Everynight, LR événement, Live Event...**) évoquent moins 20 à 30% sur les budgets des organisateurs, des pertes de clients, des difficultés pour les intermittent-es à boucler leurs heures et au final, la crainte de ne plus pouvoir réinvestir dans du matériel pour rester compétitifs.

Les prestataires en diffusion et affichage (tels que **L'igloo**) évoquent aussi la contraction des budgets communication des structures culturelles et les difficultés à investir les moyens nécessaires en promotion sur les artistes émergent-es.

Pour une structure comme **Stereolux**, la perte de 76K€ de la Région équivaut à 19 soirées de concerts en salle Micro, 4 000 h de travail, des centaines de prestations locales : hôtellerie, sécurité, catering, imprimeurs ([voir la lettre ouverte](#)). C'est tout un **écosystème territorial** qui se contracte.

DR

DIX RECOMMANDATIONS POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE LA FILIÈRE

Le rôle du Pôle est de documenter, relier les acteur-ices, porter un dialogue exigeant avec les pouvoirs publics et accompagner des modèles solidaires au service des territoires. Dans un contexte de tensions budgétaires et de fragilisation économique de la filière musicale en Pays de la Loire, ces recommandations visent à renforcer la lisibilité, la stabilité et la coordination de l'intervention publique à l'échelle régionale. Ensemble, réaffirmons la place de la culture et de la filière musicale comme levier de développement territorial, d'attractivité, de cohésion sociale et d'emploi local en Pays de la Loire.

SÉCURISER L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DES STRUCTURES

1 Anticiper les arbitrages budgétaires
Procéder aux arbitrages budgétaires suffisamment tôt dans l'année afin de garantir de la visibilité aux structures, et privilégier des engagements pluriannuels lorsque cela est possible.

2 Sécuriser les dispositifs d'aides existants
Garantir la stabilité et la lisibilité des dispositifs structurants, et éviter les modifications brutales ou non concertées, qui sont susceptibles de fragiliser l'écosystème.

3 Préserver les fonds propres des structures
Mettre en place des mécanismes permettant de préserver ou reconstituer les fonds propres des structures, fortement dégradés en 2025, afin de prévenir les défaillances et les pertes d'emplois : fonds de consolidation, avances remboursables, bonifications exceptionnelles, etc.

PRÉSERVER L'EMPLOI ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

4 Sauvegarder l'emploi culturel
Renforcer des dispositifs spécifiques de soutien à l'emploi culturel et accompagner les structures dans la pérennisation ou la mutualisation des postes.

5 Prévenir les facteurs de risques psycho-sociaux
Soutenir des actions structurées de prévention des risques psycho-sociaux (RPS) au sein des organisations culturelles par l'accompagnement RH, la formation des cadres, la dialogue social, l'attractivité des métiers, etc.

ADAPTER LES MODALITÉS D'INTERVENTION PUBLIQUE

6 Développer les aides non financières
Lorsque l'aide financière directe n'est pas possible, mobiliser des aides en nature ou en industrie : mise à disposition de locaux, équipements, ingénierie, communication, ressources mutualisées, etc.

7 Soutenir la coopération territoriale
Encourager les coopérations entre acteurs et entre territoires, notamment si elles permettent la mutualisation des moyens, la diversification des ressources et une meilleure répartition des risques.

8 Adapter les règles de cofinancement
Adapter les exigences de cofinancement lorsque l'équilibre des projets est fragilisé par le retrait ou la contrainte budgétaire d'un partenaire.

RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LA RECONNAISSANCE DU SECTEUR

9 Associer les acteurs à la construction des politiques publiques
Créer des espaces pérennes de dialogue entre partenaires publics et acteurs de la filière pour co-construire les politiques publiques et en améliorer l'adéquation aux réalités du terrain.

10 Favoriser les dynamiques interprofessionnelles
Soutenir les espaces de rencontre, de mise en réseau et d'échange entre pairs afin de renforcer les coopérations, la professionnalisation et la structuration de la filière régionale.

PANORAMA DE LA FILIÈRE MUSICALE EN PAYS DE LA LOIRE

UN ÉCOSYSTÈME SOUS TENSION

FÉVRIER 2026

LE PÔLE REMERCIE CHALEUREUSEMENT POUR LEUR CONTRIBUTION À CETTE ÉTUDE

toutes les équipes des structures répondantes pour leur participation

le comité de pilotage, le comité technique et tous les membres de l'association POPP

les équipes des lieux ayant accueilli les rencontres territoriales du Pôle en 2024-2025 :

- le Blue Zinc, Le Mans (72)
- le Zinor, Montaigu-Vendée (85)
- Espace Quéré, Angers (49)
- Château d'Ancenis, Ancenis (44)
- Mayenne Culture, Laval (53)
- le Qu4tre, Angers (49)
- le Quai M, La Roche-sur-Yon (85)
- Superforma, Le Mans (72)
- Conservatoire de Saint-Nazaire (44)

l'équipe du Pôle : Corentin Le Claire, Élodie Wable. Ainsi que Marina Daviaud, Johanne Graziani, Cécile Verschaeve et Arthur Grimaud.

Réalisation : Magali Roberto et Maxime Gaudais.

